

Secteur Énergie
Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants

DEMANDE DES COMMISSAIRES DU BAPE

Meilleures pratiques de la Pennsylvanie et de l'État de New-York

Question soulevée le 6 octobre 2010 en soirée

Dans l'élaboration du futur projet de loi, le gouvernement avait mentionné qu'il allait s'inspirer des meilleures pratiques canadiennes. Par ailleurs, le gouvernement va aussi étudier les recommandations de l'Étude environnementale générique supplémentaire sur l'exploitation du pétrole et du gaz (Supplemental Generic Environmental Impact Statement on the Oil, Gas and Solution Mining Regulatory Program). Si elles sont jugées pertinentes au contexte québécois, certaines recommandations résultant de cette étude pourraient être intégrées à l'intérieur du nouveau cadre législatif et réglementaire (ex : exiger des méthodes de complétion à émissions réduites (voir annexe 25 du document) ainsi que des exigences supplémentaires sur la cimentation du coffrage de surface).

La réglementation de la Pennsylvanie sera également étudiée. Certaines exigences de cette réglementation pourraient également être intégrées à la future réglementation québécoise si elles sont jugées pertinentes.

Ministère des ressources Naturelles et de la Faune
Direction générale des hydrocarbures et des biocarburants
Date : 7 octobre 2010

X:\E1162\E1162bc\Usagers\SWAT\Gaz de schiste\1- BAPE\1ere Partie\1-Demande des commissaires\04- Séance 10062010 SR-En cours\Meilleures_pratiques_NY_PENN-En cours\NOTE_D'INFORMATION meilleures pratiques newyork et pennsylvanie.doc